

ASSEMBLEE DES DELEGUES DE LA F.A.V.R.

VENDREDI 25 FEVRIER 2011

à 19h00 à Châteauneuf-Conthey

1. Salutations du président

Le président, Monsieur Sauro Bordoni, ouvre la 124^{ème} assemblée des délégués de la FAVR à 19h08 en saluant et remerciant la société de Sion, les membres d'honneur, les invités ainsi que les délégués. Il nous demande d'observer une minute de silence pour les apiculteurs(trices) disparus(es) ou malades.

Il excuse Georges Morand, Gérald Dayer, Robert Mottiez, Herbert Zimmermann, Olivier Siggen, Michel Rausis, Max Zermatten et Hilaire Besse.

Il lit l'ordre du jour et demande une modification pour le point 5, Les Floralties, qui sera traité dans le rapport du président. L'ordre du jour modifié est accepté.

2. Contrôle des pouvoirs des délégués des sociétés Nomination des scrutateurs

Toutes les sections sont représentées avec 24 délégués. Un membre d'honneur. Le nombre total de cartes de vote distribuées est de 25. Sont nommés scrutateurs, Vincent Pellaud et Raphy Lugon-Moulin.

3. Approbation du procès verbal de l'assemblée 2010 à Châteauneuf-Conthey

Le président demande s'il y a des remarques concernant le procès verbal de la dernière assemblée des délégués à Châteauneuf-Conthey, le 26 février 2010. Aucune remarque, le P.V. est approuvé par 26 voix.

4. Rapports : a) du président

Que l'année 2011 soit pour tous, une période de joie, santé et bonheur, et particulièrement pour nos colonies qui en ont bien besoin après les déboires que beaucoup d'entre nous ont connu ces dernières années.

L'année mellifère 2010 a été en règle générale très bonne aux dires de différents apiculteurs, assez régulière dans toutes les régions.

Par contre l'année apicole, un peu moins, vu le nombre de colonies perdues. Pertes essentiellement dues au varroa et à ses virus. Ne perdons pas courage, commençons et recommençons, nous finirons bien par trouver la solution.

RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 2010

- Réunion avec le service de l'agriculture, Haut-Valais et FAVR : nouvelles directives pour les subventions
- Cours d'introduction pour débutants, le 5 mars 2010
- Article dans le journal Terre Valaisanne du Nouvelliste, au rucher école le 18 et 26 mai avec Mr. Bonnard
- Logo Valais, promotion du miel Marlyse et Jean-Paul à Sierre, le 12 juillet 2010
- Achat des dépliants pour la promotion du miel OBVZ et FAVR. Distribué dans les sociétés
- Assemblée entre le service de l'agriculture par Mr. Alter, les présidents des sociétés et la FAVR au rucher école : comment aider les apiculteurs. Proposition d'une aide pour l'achat de nucléis pour les personnes ayant subi de lourdes pertes et d'encouragement à la création de nucléis à vendre par les apiculteurs
- Contrôle d'humidité du miel et cours des anciens apiculteurs qui ont demandé une subvention, le vendredi 06 août 2010 au rucher-école
- Sortie du comité dans la région de Rosswald avec le comité du Haut-Valais
- Réunion avec Mr. Antille, responsable agricole sur l'imposition des ruches
- Achat du terrain des Toules
- Achat des ruches pour le rucher école. Elles resteront désormais toute l'année au rucher et serviront uniquement à la vulgarisation
- Séance avec le service vétérinaire (importation d'abeilles)
- 21 décembre AVENIR du RUCHER ECOLE avec Mr. Bianco directeur de l'école d'agriculture
- Réunion du comité de la FAVR, 1x par mois
- Premiers contrôles des nouveaux apiculteurs subventionnés, 2ème volée
- L'Abeille en fête à Martigny
- Assemblée annuelle des délégués

PROGRAMME 2011

- Subventions 2011, demande de subventionnement pour tout apiculteur
- Demande d'interdiction d'importation d'abeilles en Valais
- 2ème sortie des apiculteurs du Valais Romand le dimanche 9 octobre 2011 à Sierre/Muraz dans le cadre des Florales Sierroises
- Contrôle des miels (humidité) : vendredi 05 août 2011 à 17h00 au rucher-école

Démissions

Marlyse : 8 ans au comité : les subventions liées à la pollinisation (frs. 20'000.-) que dire si ce n'est MERCI

Jean-Paul : 9 ans au comité : le rucher école, les contacts auprès de nos autorités cantonales pour les subventions MERCI

Marlyse et Jean-Paul : la promotion du miel, le label Valais, votre grande disponibilité encore MERCI

Il passe la parole à Monsieur Alain Alter du service cantonal de l'agriculture. M. Alter souligne l'excellente collaboration entre son service et la FAVR, la fédération du Haut-Valais ainsi que la société de Monthey.

Suite à une réflexion menée par le canton et les différents organismes cités plus haut, les subventions ont été diminuées entre 2009 et 2010. L'Etat du Valais préfère soutenir la vulgarisation.

Concernant la demande relative aux nucléis, cette question sera incluse dans la révision des nouvelles directives dans le courant de cette année.

Plus de frs. 500'000.- ont été distribués pour l'installation des nouveaux apiculteurs entre 2009 et 2011 et frs. 50'000.- pour la vulgarisation.

Il nous remercie également pour les contrôles effectués auprès des apiculteurs subventionnés.

b) de la caissière

La caissière présente et explique les comptes.

c) des vérificateurs de comptes

Pour la deuxième année, Conthey, par M. Nicolas Fournier.

Pour la première année, Hérens, par M. Max Zermatten.

Au nom de tous les membres présents, ils remercient la caissière pour son travail, la bonne tenue des comptes et demandent à l'assemblée d'accepter les comptes présentés et d'en donner décharge à la caissière.

d) approbation des comptes et du rapport des vérificateurs

Le président demande s'il y a un commentaire, une remarque ou une question concernant le rapport ou les comptes. L'assemblée vote l'acceptation des comptes, aucun vote contre et aucune abstention. Le président donne décharge à la caissière et aux vérificateurs et les remercie. Il remercie la caissière et l'ensemble des membres du comité pour tout le travail accompli durant cette année.

e) du contrôleur des miels

L'année 2010, a été une très bonne année pour les apiculteurs valaisans.

Les responsables de section ont remplis 13 Check-list, contrôlé 5 échantillons pour 11'665 kg de miel, et ils ont livrés 256 labels FSSA et 25'080 labels Valais.

Labels Valais distribués à ce jour : 60'540.

La facturation pour les nouveaux labels Valais est la suivante : 10 centimes la pièce, 7 centimes pour la FAVR et 3 centimes pour le responsable de section.

L'impression des labels coûte environ 6 centimes pièce, par ce système nous assurons la facturation de la commande des prochains 100'000 labels.

Les responsables de sections m'ont confirmé que tous les miels étaient de bonne qualité et de teneur en eau correcte.

Le miel provenant de ruches loqueuses ne doit ni être vendu ni employé comme nourrissement d'abeilles.

J'ai reçu la confirmation que les 4 échantillons envoyés au Liebfeld en 2010, sont conformes à la loi sur les denrées alimentaires.

Les rapports de ces analyses ont été distribués aux apiculteurs concernés.

Vous trouverez toutes les informations du nouveau règlement FSSA, sur le site <http://www.abeilles-sion.ch/>, sous miel.

Pas de nouvelle du laboratoire cantonal, je pense que tout est OK.

Tous les apiculteurs ayant remplis les Check-list en 2007, devons en faire remplir une nouvelle en 2011 (4 ans). J'attends de la SAR le nouveau formulaire modifié.

J'aimerais remercier tous les contrôleurs des sections pour leur travail et s'ils ont des propositions à me faire, je reste à leur entière disposition.

Une assemblée avec la SAR est prévue le 30 mars 2011 à Cossonnay pour des nouveaux formulaires concernant le contrôle du miel.

En espérant que 2011 vous apporte joie, santé et bonheur, je vous souhaite une bonne année apicole.

5. Désignation des deux sociétés vérificatrices pour l'exercice 2011

Hérens pour la deuxième année et Sion pour la première année.

6. Désignation de la société qui recevra les délégués en l'an 2012 par rotation

Il s'agit de la société de Sierre, qui accepte volontiers. Remerciements du président.

7. Rapport et directives de l'inspecteur cantonal des ruchers : Monsieur Jean-Paul Viredaz

Dans cette 1^{ère} décennie du 21^{ème} siècle les insectes pollinisateurs disparaissent et nos colonies d'abeilles sont peut-être en voie d'extinction.

Cela fait plus de 60 ans que l'homme s'est attaqué à la biodiversité par des pratiques de plus en plus intensives de production, mais les apiculteurs ont aussi participé à leur manière, par la manipulation de reines de diverses sélections et des soins de substitution affectant le mécanisme biologique de l'abeille.

Il n'y a assurément aucune espèce animale qui ait subi autant de pressions que nos insectes. Aujourd'hui nous devons faire face à un désastre grandissant, tant du point de vue écologique que pratique ou économique. Le constat est amer...

Pour la saison 2010, la météo du printemps fut très fluctuante, nous avons enregistré de gros écarts fréquents de température, dans de courts laps de temps, **une météo en relation avec un réchauffement probable qui conduit à une adaptation fréquente des organismes vivants et créant des stress supplémentaires.**

Une pluviométrie abondante en avril a favorisé le départ de la végétation, cependant le développement des colonies s'est montré quelque peu ralenti entre mai et juin. Puis arrivèrent dès le 24 juin des canicules où les colonies ont explosé et les hausses de ruches ont été prises d'assaut par d'importants apports dans un temps relativement court.

L'automne semble avoir été plus propice aux traitements varroas, et les colonies en meilleures conditions à l'entrée en hivernage, bien que l'on déplore tout de même quelques cas de désertion.

Sur le plan administratif, dès janvier 2010 de nouvelles directives de l'OVF sont entrées en vigueur pour les propriétaires d'animaux par la modification de l'Ordonnance sur les épizooties, dont les abeilles font partie (valable pour tous les cantons).

L'art. 18a : pour l'enregistrement des unités d'élevage.

L'art. 19a : identification des ruchers et annonce des déplacements.

L'art. 59 : entretien des ruchers occupés ou inoccupés pour éviter des sources de propagation.

De nouvelles directives techniques ont également été édictées concernant l'assainissement des loques américaines ou européennes et remises aux inspecteurs.

Contraintes sur le terrain, dès le 1^{er} avril, 2 zones de limitation des déplacements sont appliquées pour le feu bactérien.

Secteur Martigny (Saillon, Riddes, Leytron, Saxon) concerne 29 apiculteurs, puis secteur Conthey (Vétroz, Conthey) 24 apiculteurs.

Sur le plan des épizooties à combattre la saison 2010 fut assez calme en Suisse romande dans son ensemble.

Un reste de séquestre de l'automne précédent sur le village d'Evolène.

En avril, 2 km appliqué sur les hauts de Savièse ou 3 colonies ont été trouvées infectées de loque américaine.

Bilan sanitaire : dans le Bas-Valais 4 colonies ont été détruites pour cause de loque américaine. Dans le Haut-Valais les inspecteurs ont dû intervenir pour 23 cas de loque européenne, mais heureusement bien moins nombreux que l'année précédente.

Intoxication d'abeilles : au début juin des ruchers de Bramois ont été victimes d'application d'insecticides pour des arbres fruitiers (cas particulier d'un grand domaine agricole).

Les importations d'abeilles ont été la préoccupation de l'opinion apicole de la saison 2010. Certains apiculteurs y ont eu recours afin de repeupler les ruches affectées par les grosses pertes hivernales.

Il a été dit beaucoup de choses, il s'est passé beaucoup de choses à ce propos.

Mais la première raison est peut être à chercher du côté des directives de l'OVF

Depuis janvier 2009 plus besoin de faire des demandes d'importations par les services vétérinaires cantonaux et plus de vétérinaires de frontière.

Les documents y relatif sont de simples formalités. Les abeilles sont réparties aux apiculteurs acheteurs et même par des intermédiaires.

L'information devrait être donnée aux services sanitaires cantonaux lors de l'arrivée de ces importations et suivie à leur destination afin que des contrôles sanitaires puissent être effectués par la suite (mais les choses sont en train de changer, pour la prochaine saison des dispositions seront prises).

Pour l'inspection valaisan, la séance de planification s'est tenue le 18 février à Châteauneuf. Nous avons attribué le poste d'inspecteur sur le secteur de Savièse à M. Germain Quiquerez en remplacement de M. Bernard Héritier.

Nos inspecteurs ont participé le 13 mars à la formation romande de mise à jour à Cernier.

En automne, 2 inspecteurs ont demandé à être relevé de leur fonction à la fin de cette année.

Soit M. J.-P. **Bourdin**, inspecteur sur le cercle de Conthey depuis 21 ans et M. Michel

Michellod, inspecteur dans le cercle de Martigny depuis 28 ans. Je les remercie vivement pour leur engagement.

En été 2010 les commissaires romands ont planifié une nouvelle session de formation sur 5 samedis pour les candidats inspecteurs de ruchers.

Le cours a débuté le 13 novembre et se terminera le 9 avril au stand de Vernand/Romanel.

Pour le Valais romand, 9 candidats suivent ces cours.

Directives 2011

- **Application de l'art. 18a**
annonce de nouveaux ruchers, changement de détenteurs ou cessation
- **Application de l'art. 19a**
annonce avant de déplacement d'un cercle à un autre
Soit : signaler les déplacements (pollinisations ou pastorales) aux inspecteurs respectifs
- **Recensement de l'agriculture en mai par le formulaire B2**
- **Introduction de nouvelles plaquettes d'identification des ruchers**
(numérotation univoque selon le numéro fédéral de chaque commune)
- **Tenir le registre des colonies du (des) rucher(s), à conserver 3 ans**
- **Directives pour la gestion des importations**

Je vous souhaite tout de même une saison favorable à vos pratiques apicoles.

8. Rapport de la responsable des conseillers apicoles valaisans : Madame Corinne Gabioud

Les abeilles meurent, les apiculteurs se découragent et pourtant depuis plusieurs années les cours d'apiculture ne désertent pas. En 2010, 53 débutants ont terminé leur 2^{ème} année de formation et une vingtaine ont entamé leur 1^{ère} année soit près de 73 personnes et le 95% ont des ruches. Cette année 58 personnes se sont inscrites soit avec les personnes qui font leur deuxième année 77 débutants. L'aide financière de l'état, bien qu'elle ait été sensiblement diminuée, y est pour quelque chose, mais je pense plutôt que c'est grâce à vous tous, qui prenez du temps pour sensibiliser monsieur et madame tout le monde de l'importance des abeilles, que nous devons ce succès.

Je remercie ainsi tous les apiculteurs et apicultrices qui ont été approchés par les débutants pour des conseils, des visites aux ruchers. Ils sont ravis et rassurés de ne pas être largués dans la nature avec leurs protégées.

Je le redis, nous avons cependant un souci important, le nombre de conseillers apicoles. Nous ne sommes toujours que 5. Ce qui veut dire, que pour avoir un enseignement de qualité, nous ne pouvons accueillir que 12 personnes par groupe.

L'année dernière, Sauro Bordoni, Jean-Paul Bourdin et Jean-Michel Genolet ont accepté de prendre un groupe, pour alléger les conseillers et je les remercie. Tout n'a pas été simple pour eux. Conduire un rucher est une chose, faire passer ses connaissances sans avoir l'impression de parler chinois en est une autre.

Je demanderai donc aux sections d'Entremont et d'Hérens de faire le maximum pour trouver une personne motivée pour rejoindre le groupement et suivre la prochaine formation de conseillers dans environ 2 ans.

Je vous l'ai annoncé l'année dernière. Depuis le début de l'année j'ai laissé ma place de responsable de la vulgarisation à Olivier Siggen. Il n'est pas là ce soir, mais je le remercie d'avoir accepté le poste. Merci aussi à Gilbert, Robert et Pierre-Alain pour leur collaboration et leur amitié.

Merci également au comité de m'avoir fait confiance durant ces quelques années.

Je souhaite à tous un rucher en santé et une récolte méritée.

9. Rapport du président du groupement valaisan des moniteurs-éleveurs de la SAR : Monsieur Jean-Paul Bourdin

2010 a été une bonne année au point de vue fréquentation des stations.

La fréquentation des stations pour 2010 a été la suivante :

☞ Bonatchiesse	1207 ruchettes
☞ Les Toules	1423 ruchettes
☞ Moiry	433 ruchettes

La distribution des reines a été effectuée selon la convention avec les stations.

Les résultats de fécondation ont été bons pour les trois stations de fécondations du Valais.

Pour l'année 2011, les stations de fécondation seront équipées avec les lignées suivantes :

Lignée pour **Bonatchiesse** = **LI192** pour la 1^{ère} année

Lignée pour **les Toules** = **01P** pour la 1^{ère} année

Lignée pour **Moiry** = **KT02** pour la 2^{ème} année

Décision de l'OFAG : toutes les stations valaisannes sont des stations A, stations protégées, elles correspondent aux critères demandés (Bonatchiesse réservé aux ME).

La FAVR est devenue propriétaire du terrain des Toules, le groupement la remercie d'avoir entrepris cette démarche. Un contrat entre la FAVR et le groupement des ME a été signé, avec les mêmes conditions que pour la station de Bonatchiesse.

Sur le site <http://www.abeilles-sion.ch/> sous le chapitre moniteurs-éleveurs, vous trouverez toutes les indications pour les montées en stations de fécondation valaisannes, la liste des ME, la liste du groupement des ME et le plan de localisation des lignées, où sont inscrits les noms des ME avec les lignées qu'ils ont à disposition.

Nous avons effectué un cours de pointage. Cours sur les souches à mâles, sur l'introduction des reines dans le programme BEEBREED et les ruchers tests.

Un rucher test (sur deux) est terminé (Sauro Bordoni), le résultat sera communiqué, je pense, le 26 février au cours Romand des ME à Grangeneuve.

Deux autres ruchers tests sont en cours d'exécution, Gibert Duruz et Stéphane Richard.

Un grand merci à ces testeurs, pour l'exécution de ces travaux, qui nous permettent d'améliorer notre sélection.

Nous avons le plaisir de compter 1 nouveau moniteur adjoint, Nicolas Berthod en remplacement de Jean-Michel Berthod atteint par la limite d'âge (70 ans).

Tous les moniteurs ont donné un ou deux cours durant l'année 2010, merci à eux pour leur travail.

Je remercie tous les responsables et auxiliaires de stations de fécondation, pour leur dévouement et leur travail durant l'année 2010.

10. Nominations statutaires : démissions - admissions

Démissions : Marlyse Darbellay et Jean-Paul Bourdin, respectivement 8 ans et 9 ans de présence au comité. Le président, très ému, les remercie chaleureusement. Serge Roh souligne tout le travail effectué par Marlyse et Jean-Paul durant toutes ces années. Nous avons passé de très bons moments ensemble.

Sont présentés pour les remplacer, Jacques Fournier de la société de Martigny et Alain Broccard de la société de Sierre.

L'assemblée vote l'admission de ces 2 nouveaux membres ainsi que le renouvellement du comité restant, pas d'avis contraire et pas d'abstention. Sauro Bordoni annonce qu'il mettra fin à son mandat dans une année, le temps que le nouveau comité trouve ses marques.

Nicolas Fournier, président de la société de Conthey, propose de nommer Marlyse et Jean-Paul membres d'honneur. Proposition acceptée

11. Allocution du représentant valaisan du comité SAR : Monsieur François Juillard

Il félicite les anciens et nouveaux membres du comité, ainsi que les nouveaux membres d'honneur;

Il nous informe que les importations d'abeilles sont légales dans les accords bilatéraux mais à des conditions strictes, soit déclaration obligatoire avant les importations et suivi par l'inspecteur durant au moins 30 jours. Tous les frais sont à la charge de l'acheteur. Pour les importations non-déclarées il y a dénonciation pénale.

Concernant apisuisse, 1ères contributions pour les ruchers de testage et l'élevage en général; pas de service sanitaire apicole en 2011, on l'espère pour 2012.

La SAR a enregistré une augmentation du nombre de ses membres, on a à nouveau dépassé les 3'000.

Deux coups de gueule :

- 1) contre les vols de ruches, probablement par des apiculteurs.
- 2) contre cet apiculteur du Jura qui a triché : découverte de pollen de plantes des pays de l'Est + traces d'hydrocarbures : suite judiciaire donnée.

12. Présentation du nouveau fonctionnement du rucher-école de Châteauneuf-Conthey

- Responsables des ruches : les moniteurs éleveurs par Mr. Jean-Paul Bourdin
- Responsable cours, vulgarisation : les conseillers apicoles par Mr. Olivier Siggen

13. Divers

Néant

A 21h08, le Président annonce la clôture officielle de l'assemblée.

14. Collation

Ayent, le 06 mars 2011

Le président : Sauro Bordoni



La secrétaire : Laure Crettaz

